Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 771

Artikel: Weber-Perret
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017607

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Weber-Perret

Mort de Myriam Weber-Perret.

Voici tout de même quarante-sept ans, très exactement, que je le rencontrais pour la première fois — sur le préau de l'Ecole normale, place de l'Ours à Lausanne, où nous nous présentions l'un et l'autre à l'examen d'entrée — cent candidat, dix «élus» — lui réussissant très brillamment et moi médiocrement.

Par la suite et, si j'ose dire, dès son plus jeune âge, il s'était distingué par un enthousiasme extraordinaire, mais aussi par un esprit d'entreprise et par un esprit d'ouverture à autrui (allant jusqu'à l'oubli de soi) hors du commun.

Je le revois rue Benjamin-Constant, vers 1945, allant donner une conférence sur la littérature romande, et me parlant d'un jeune romancier qu'il venait de découvrir: Jacques Mercanton.

Je revois dans ces mêmes années ces *Cahiers de Poésie* qu'il avait lancés, avec le tout premier poème publié de Philippe Jaccottet!

Je revois ce numéro de *Vie-Art-Cité*, qu'il dirigeait (après avoir publié une petite revue — mais de grande tenue! — *Pages*, avec un ami commun, le docteur Bovey, de Mézières), intitulé *Treize Poètes romands:* Roud, Matthey, Crisinel, Gaberel, Simond, Beausire, Buchet, Cuttat, Haldas — j'en oublie — et leurs amis peintres et critiques. Je feuillette ce *Ecrivains romands 1900-1950*, irremplaçable et irremplacé. Je feuillette l'un ou l'autre de ces trente cahiers de l'*Alliance culturelle romande* qu'il avait fondée. On s'y trouvait dans une société très mêlée, que lui seul était capable de réunir, grâce à une faculté d'accueil incomparable. Je feuillette enfin ses trois livres, qu'il était parvenu à écrire malgré le constant sacrifice qu'il faisait (et cela jusqu'à ses derniers jours) de son œuvre à celle d'autrui: *Explorations*, *Un regard ironique*, *Le Spectateur suisse et son Spectacle*: une sorte de journal très libre, de méditation qui va s'approfondissant, sur... disons: la destinée humaine et sa condition.

Bien sûr, ont dit que nul n'est irremplaçable. Je crains que cela ne soit pas toujours vrai. **J. C.**

DP 753, 767 ET 768

Gorz dans son texte

DP 753, 767 et 768: nous publiions de larges extraits de la conférence prononcée par André Gorz devant le dernier congrès du Pati socialiste suisse. La première partie (753) tenait en de très larges reflets du constat économique et social de Gorz, prononcé en français; les deuxième et troisième parties (767 et 768) n'étaient qu'une traduction des conclusions de Gorz, s'exprimant alors en allemand. L'auteur a bien voulu relire notre travail; et, pour que tout soit clair, il nous prie de publier sa version (française) à lui de certains passages; nous le faisons bien volontiers.

Tout d'abord, un petit résumé du constat de Gorz, complétant DP 753, qui remettra les enjeux en mémoire:

Nous voyons une classe de travailleurs stables, privilégiés et syndiqués monopoliser les emplois qualifiés et bien payés et, en accord avec le patronat, rejeter dans les marges de la société tous ceux pour lesquels il n'y a plus d'emplois permanents et à plein temps. Cette dégénérescence du mouvement ouvrier en force corporatiste est le danger que nous avons à combattre en priorité. La scission, la dualisation de la société et de l'économie doivent être empêchés. Au modèle de la droite, les socialistes devront opposer leur modèle propre qui, certes, devra comporter, lui aussi, un système d'allocation mettant tout citoyen à l'abri du besoin et de la misère. Mais avec cette différence fondamentale: l'allocation de base ne doit jamais consolider l'exclusion sociale. *Au contraire:* le droit au revenu social doit aller de pair avec le droit au travail *économiquement et socialement utile. Vous savez que cela implique deux choses:*

1. Si tout le monde doit pouvoir travailler, il faut que tout le monde puisse travailler de moins en moins;

2. La perte de pouvoir d'achat qui résulterait d'une réduction du nombre d'heures travaillées doit être compensée par une allocation sociale.

Je passe sur les détails techniques, sur lesquels je me suis déjà expliqué pour venir au point essentiel: si tout le monde doit pouvoir travailler, la durée du travail, en raison des accroissements de productivité prévisibles, se situera vers la fin du siècle, entre 20 et 30 heures par semaine, soit entre 120 et 150 jours par an. Le travail salarié, à finalité économique, ne pourra pas, alors, rester le contenu principal de la vie. Notre conception de la solidarité, de la sécurité sociale, du rapport entre l'individu et l'Etat pourra alors reposer sur des bases fort différentes.

Venons-en maintenant à quelques points qui permettront certainement de mieux comprendre la pensée du sociologue et philosophe français.

DP 767, nous traduisions (dernière colonne, premières lignes): «(...) la réduction du travail engendre un accroissement de la productivité, elle ne conduit donc pas à une augmentation du coût du travail, ni à une diminution du niveau de vie.» Gorz précise: «(...) *La réduction de la durée du travail va de pair avec un accroissement de la productivité; elle ne conduit pas à une augmentation du coût salarial unitaire* (...)».

Toujours DP 767, les dernières lignes de cette deuxième partie. Nous traduisions: «(...) En fait, une plus grande autonomie dans l'organisation de la vie et de l'environnement social grâce à l'effort des individus et des groupes n'est possible que pour les domaines qui ne touchent pas les conditions de vie fondamentales. L'activité autonome des hommes ne peut être libre et libératrice que si elle relève de la liberté et non de la nécessité, que si les conditions nécessaires à la vie sont collectivement assurées. Gorz précise: «(...) *Le développement de l'auto-production et des auto-services n'apportent une plus grande autonomie que s'il ne s'agit pas d'activités auxquelles nous sommes obligés pour nous assurer le nécessaire. L'activité d'auto-production ne peut être libre et libératrice, appartenir à la sphère de la liberté, non de la nécessité, que si tout le nécessaire est assuré à chacun et à chacune par l'organisation de la société.»*

DP 768, ensuite. Première colonne, nous écrivions: «(...) Cette mutation peut commencer dans les services publics: prévision des économies de temps à l'informatisation et intégration de la réduction correspondante pour du recyclage et des programmes d'emplois nouveaux dans les conventions collectives.» Gorz précise: «(...) *Une politique du temps commencera logiquement par prévoir les économies d'heures de travail que l'informatisation va permettre dans les administrations et services publics, et à inclure dans les conventions collectives des réductions correspondantes de la durée du travail, mais aussi des programmes de formation et d'embauche.»*

DP 768 encore, nous écrivions: «(...) Une politique qui veille à ce que la micro-électronique ne conduise pas à de nouvelles concentrations de pouvoirs, mais bien à ce qui